

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 Décembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 08 Décembre 2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Sandrine LACHIZE-PICCINO, Maire.

Date de la convocation :
Le 08/12/2025
Date de l'affichage :
Le 08/12/2025
Nombre de Conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 10
- Absention : 00
- Votes exprimés : 14
- Pour : 14
- Contre : 00
- Abstention : 04

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A. GUILLEMIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L. PUJOS
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
R. NOVEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Excusé	S. THIBLET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		N. AUBRUN			
I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : I. BOUVET

Objet : Prêt des salles communales (Salle polyvalente et Salle des Associations) durant la période pré-électorale.

- Vu l'article L.52-8 du Code électoral,
- Vu l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Considérant que seul le maire « est compétent pour fixer, non seulement la réglementation générale applicable en matière de prêt de locaux communaux, mais aussi pour prendre les décisions individuelles liées aux demandes dont il est saisi » (CE, 21 juin 1996, Association « Saint-Rome Demain », n°134243,
- Considérant qu'une collectivité peut mettre à disposition gratuitement une salle pour un candidat à condition de fournir le même avantage à tous les candidats » (CE, 18 décembre 1992, Sulzer, n°135650 et 139894 ; CE, 20 mai 2005, élections cantonales Dijon V, n°274400).
- Considérant que « la gratuité ne constitue pas un avantage en nature, et ne contrevient donc pas aux dispositions de l'article L.52-8 susvisé, dans la mesure où tous les candidats en bénéficient » (CE, 30 décembre 1996, n°177179).

Madame le Maire propose durant la période pré-électorale (janvier-mars 2026) :

- La mise à disposition gratuite de la salle polyvalente au maximum une fois par mois pour une réunion publique pour toute liste de candidat se présentant à l'élection municipale à Brens à partir de février 2026 et jusqu'à fin mars 2026.
- La mise à disposition gratuite de la salle des associations au maximum deux fois par mois pour toute liste de candidat se présentant à l'élection municipale à Brens à partir de janvier 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve les propositions de Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 17/12/2025
Madame Le Maire,

